

Séance publique - 21 octobre 2024

AMENDEMENT - Ne pas oublier les enjeux sociaux et d'équité territoriale

Rapport N° CD-2024-3-6-1 N° applicatif 9200

Exposé sommaire

L'harmonisation proposée en matière de financements des enseignements artistiques en Alsace prévoit un bonus/malus en fonction de la faible densité du territoire. Elle va à l'encontre du principe de l'accueil inconditionnel des publics, indépendamment de l'âge, du lieu de résidence, du genre, du sexe et de la nationalité.

L'intention de la mesure proposée peut être louable afin de garantir l'accès à l'enseignement artistique dans les ruralités étant donné la multiplicité de handicaps qui peuvent marquer ces territoires dont le retrait des services publics est la partie la plus visible.

En revanche, cette mesure de bonus/malus revient à opposer les territoires entre eux. Elle n'intègre aucune dimension sociale et se fera donc au détriment des personnes vivant dans les quartiers urbains et péri-urbains, frappés dans notre département par une condition socio-économique très fragile, notamment à Strasbourg et à Mulhouse. Autrement dit, **la volonté politique qui s'exprime dans ce schéma directeur qui tente de réparer une inégalité, crée une nouvelle inégalité et même une iniquité en ne permettant pas aux territoires les plus peuplés et les plus pauvres de bénéficier des dotations financières nécessaires à l'enseignement artistique pour les publics éloignés des lieux culturels dans les zones urbaines, ou les publics vulnérables en raison de leur condition de vie, de santé ou de handicap.**

Amendement

Dans l'Annexe 1, APRES (page 5)

"La CeA souhaite mener une politique volontariste de financement de l'enseignement artistique dans les intercommunalités les moins peuplées afin de démocratiser l'accès à la culture et de garantir que tous les jeunes, quel que soit leur lieu de résidence, puissent bénéficier d'un enseignement artistique de qualité en proximité."

AJOUTER

"Néanmoins, cette volonté devra également prendre en compte les critères socio-économiques des différents territoires alsaciens. Aussi, l'année 2025 sera consacrée à l'élaboration d'un critère socio-géographique afin que le soutien public aille à l'ensemble des publics éloignés des lieux culturels, que ce soit géographiquement ou socialement.

Déposé par **M. Florian Kobryn** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**



Florian Kobryn